



NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10	11

Date de la convocation

19/06/2025

Date d'affichage

19/06/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 25 JUN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq juin à 18h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Présidence :**M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau**Secrétaire de séance :**Mme Frédérique SEVESTRE**Participants :

M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE, Mme Jasmonde MARTIN, M. Jean-André CAHUZAC.

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Evelyne GENECQUE, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY (Pouvoir à Cathy LUTRAT), M. Julien PICHOT, Mme Julie DE FRANQUEVILLE,

Absent :**M. Patrick RIVARD.**

Objet de la Délibération :

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE POUR UN STAGE DE CIRQUE POUR LES CLASSES DE CM1 ET CM2

Délibération n° 2025_28

Mme Cathy LUTRAT fait part d'une demande de participation financière formulée par la Directrice de l'école élémentaire concernant un stage de cirque autour du thème des arts de la Scène, pour les classes de CM1 et CM2.

Ce projet concerne 3 classes d'élémentaire qui participeraient à 4 jours d'initiation aux Arts du Cirque du 18 au 22 mai 2026, avec un spectacle en fin de semaine.

Le budget prévisionnel s'élève à un montant total de 3 700,00 €. En tenant compte des recettes prévisionnelles, il ressort un reste à charge de 1 100,00 € à financer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **D'attribuer une participation exceptionnelle de 1 100,00€ pour financer le stage de cirque des 3 classes élémentaires.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à engager cette dépense.**

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr

Rubrique : La commune / Vie municipale le : 01/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Robert DARIEN

